

## G3 - LA FRANCE : DES MILIEUX MÉTROPOLITAINS ET ULTRAMARINS ENTRE VALORISATION ET PROTECTION

Séance 1 : 1 heure

### Introduction

Doc. vidéoprojeté : « Les vendanges à Pernard-Vergelesses (Bourgogne) »

Doc. vidéoprojeté : « L'aire marine protégée de l'îlot Maître (Nouvelle Calédonie) »

- Les paysages français présentent une très grande diversité : des vignobles en Bourgogne, au sud de Dijon mais aussi des îlots paradisiaques, comme l'îlot Maître en Nouvelle-Calédonie.
- Le territoire français se compose de la France métropolitaine (c'est-à-dire la France continentale ainsi que la Corse) ainsi que les territoires d'outre-mer : de ce fait, il présente une grande diversité de **milieux** (espaces naturellement homogènes mais modifiés par des aménagements). Tous ces milieux font l'objet d'une **valorisation** (mise en valeur d'un territoire par une société humaine à travers des **aménagements**, c'est-à-dire les transformations effectuées par une société afin de répondre à ses besoins). Ces aménagements modifient les milieux et les fragilisent, d'où la nécessité de la protection (mesures prises pour limiter l'impact négatif des activités de l'homme sur son environnement).
- **Problématique : Est-il possible de mettre en valeur les milieux de la France métropolitaine et ultramarine, tout en les protégeant ?**

### Production graphique

Consigne : À partir du texte, vous construirez, à l'aide du fond de carte fourni, un croquis correspondant au sujet suivant : « La France : des milieux métropolitains et ultramarins entre valorisation et protection », accompagné d'une légende organisée.

#### Point méthode : Réaliser une production graphique à partir d'un texte

- repérer les titres dans le texte (s'il y en a), ils constituent le plan de la légende ;
- lire le texte et surligner les informations importantes que vous allez devoir dessiner. Attention ! Vous devrez impérativement sélectionner des informations : tout ne pourra pas être dessiné (ce qui ne peut être dessiné peut être écrit dans le texte de la légende).
- une fois le repérage effectué, il faut attribuer à chaque information :
  - un figuré... :
    - zonal : plage de couleurs, hachures, nuage de points ;
    - ponctuel : formes géométriques simples (cercle, carré, triangle) ;
    - linéaire : lignes continues ou discontinues, flèches simples ou doublés
  - une couleur... :
    - chaude (rouge, rose, orange, jaune) pour les phénomènes positifs ;
    - froide (bleu, vert, violet) pour les phénomènes négatifs ;
    - dégradée pour montrer une progressivité à la hausse ou à la baisse.
- dessiner le croquis en suivant l'ordre suivant :
  - d'abord, les plages de couleur (au crayon de couleur), les hachures et les nuages de points (à la règle et au feutre) ;
  - puis, les figurés ponctuels (au feutre), sans jamais utiliser des pictogrammes
  - enfin, les figurés linéaires (au feutre)
- écrire le nom des lieux sur le croquis en respectant les règles suivantes :
  - les noms d'États et de continents : **MAJUSCULES NOIRES**
  - les noms de villes et de régions : **Minuscules noires**
  - les noms d'océans : **MAJUSCULES BLEUES**
  - les noms de mers et de cours d'eau : **Minuscules bleues**
- ne pas oublier de marquer le titre du croquis, en haut de celui-ci. Il est mentionné entre guillemets au sein de la consigne. Le titre d'un croquis doit toujours faire apparaître la ou les thématiques abordées ainsi que le ou les territoires concernés.

## **I. Une grande diversité et une forte mise en valeur des milieux**

### **A. Des milieux métropolitains et ultramarins très divers**

Doc. vidéoprojeté : « Le relief de la France métropolitaine »

Doc. vidéoprojeté : « Les domaines climatiques de la France métropolitaine »

- Le territoire français présente une grande diversité de **paysages** (aspects visibles d'un espace géographique, mêlant des aspects naturels et des aménagements humains) et de milieux en fonction des climats et du relief. La métropole, située en zone climatique tempérée, offre un climat océanique à l'Ouest, semi-continental à l'Est et méditerranéen au Sud. Les territoires ultramarins sont soumis à un climat tropical (Guadeloupe, Martinique, Réunion, Mayotte) ou équatorial (Guyane).
- Le territoire français présente des formes de relief variées : on trouve surtout des plaines et des plateaux au Nord et à l'Ouest du pays (bassin parisien, bassin aquitain) alors qu'on trouve des montagnes au Sud et à l'Est du pays (Pyrénées, Alpes, Massif Central, Jura, Vosges, Corse). La quasi-totalité des territoires ultramarins se présente sous la forme d'îles volcaniques (Guadeloupe, Martinique, Réunion) ou montagneuses (Mayotte). Seule la Guyane est une vaste plaine.

### **B. Des milieux et des ressources fortement exploitées**

Doc. vidéoprojeté : « La France métropolitaine et d'outre-mer »

Doc. 1 page 76 : « Un territoire valorisé »

- Le territoire français dispose de 7 000 km de littoraux (dont 1 500 km en outre-mer), qui ouvrent la France sur la Méditerranée, sur la Manche, la mer du Nord et sur tous les océans : ces littoraux constituent des **interfaces** (ligne mettant en contact des espaces) pour le commerce et des zones balnéaires. Grâce aux territoires ultramarins, la France dispose de la deuxième plus vaste **zone économique exclusive** (espace maritime compris dans une bande de 200 miles marins à partir du littoral accordant à l'État riverain le monopole de l'exploitation des ressources) au monde, avec des ressources halieutiques et minières.
- Un quart du territoire français est couvert par des montagnes. Celles-ci se présentent des **contraintes** (difficultés présentées par un milieu), compliquant les activités humaines et les déplacements mais elles présentent aussi des **potentialités** (atouts offerts par un milieu) importantes (stations de sports d'hiver dans les Alpes et les Pyrénées, production hydroélectrique dans les Alpes et les Pyrénées).
- La surface agricole valorise la moitié du territoire métropolitain. La forêt, sur un tiers du territoire, associe production de bois et activités de loisirs.

### **C. Des défis environnementaux liés à la mise en valeur**

Doc. vidéoprojeté : « La sécheresse : un phénomène national ? »

Doc. vidéoprojeté : « La pollution des sols »

- L'exploitation de certaines ressources provoque parfois leur raréfaction. En France, l'eau est particulièrement utilisée pour l'agriculture (dans les plaines et les plateaux) mais aussi pour les activités touristiques (sur les littoraux balnéaires ou dans les stations de sports d'hiver dans les Alpes et les Pyrénées). Le manque d'eau est particulièrement prononcé en été, où les précipitations sont faibles, où les températures sont élevées et où les prélèvements sont importants.
- L'exploitation des ressources peut aussi provoquer des pollutions variées et parfois graves. Dans les régions agricoles, des engrais et des pesticides sont utilisés afin de stimuler la croissance des plantes et d'éliminer des nuisibles. Ces produits se retrouvent ensuite dans les sols, dans les nappes et dans l'air et peuvent nuire à la santé des populations locales comme à l'équilibre de certains écosystèmes.

## II. Des milieux soumis à des risques d'une grande variété

### A. Des risques d'origine naturelle mais aussi humaine

Doc. vidéoprojeté : « Les principaux aléas en France »

Doc. vidéoprojeté : « L'épidémie de Covid-19 en France : la situation à l'été 2023 »

- Les risques climatiques sont les plus fréquents : les inondations (vallée de la Vésubie en 2020) ou les tempêtes (Xynthia en 2010). Les montagnes sont soumises à des avalanches. Les territoires ultramarins sont affectés par des séismes, des éruptions volcaniques et des cyclones (Irma aux Antilles en 2017). Presque toutes les vallées sont exposées aux inondations (Rhône, Seine, Loire, Rhin, Garonne).
- D'autres territoires sont exposés à des risques technologiques du fait de la présence d'activités industrielles dangereuses : à proximité des usines classées Seveso (usine Lubrizol à Rouen) ou autour de toutes les centrales nucléaires.
- La France n'est pas épargnée par des risques sanitaires. En mars 2020, les premiers cas d'un nouveau coronavirus, le Covid-19, sont détectés. Le virus se propage sur tout le territoire et fait plus de 150 000 morts. La huitième vague de la pandémie, à l'été 2023, est surtout présente dans les régions touristiques de l'ouest et du sud.

### B. Des risques aggravés par l'homme et ses activités

Doc. vidéoprojeté : « Les principaux aléas en France »

Doc. vidéoprojeté : « Le peuplement de la France »

- Les risques, qu'ils soient d'origine naturelle, technologique ou sanitaires, sont aggravés par la présence humaine, par les aménagements et les activités des hommes. L'artificialisation des sols, du fait de l'urbanisation, accentue le ruissellement en surface et donc le risque d'inondation. Toutes les cinq minutes en France, c'est l'équivalent de la superficie d'un terrain de football qui est urbanisé (construction de maisons, d'immeubles, de routes, goudronnage du sol...).
- L'installation des hommes et les aménagements qu'ils réalisent dans certaines zones accentuent la **vulnérabilité** (niveau d'exposition à un aléa) des biens et des personnes. Les constructions près des forêts méditerranéennes, landaises ou corses accentuent le risque d'incendie (mégafeux en Gironde en juillet 2022) ; celles réalisées près des cours d'eau ou du littoral accentuent le risque d'inondation et celles réalisées dans les vallées de montagne accentuent le risque d'avalanche.

### C. Une gestion des risques reposant sur trois volets

Doc. vidéoprojeté : « La gestion des risques »

Doc. vidéoprojeté : « Les étapes de l'élaboration d'un plan de prévention des risques »

- La prévision suppose la mise en place d'outils de surveillance (comme les instruments de mesure sur les volcans en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion) et d'outils d'alerte (comme les cartes de vigilance produites et diffusées par Météo France pour tous les aléas climatiques).
- La protection met également en place des aménagements spécifiques afin de protéger les populations et les aménagements face aux aléas, quand c'est possible : construction de digues le long des grands fleuves comme le Seine ou le Rhône, aménagement de paravalanches dans les Alpes et dans les Pyrénées...
- La prévention sensibilise aussi les populations à travers des consignes de sécurité en cas de survenue du risque et règlemente les aménagements à travers des **plans de prévention des risques** (document d'urbanisme visant à cartographier les risques, à informer la population et à organiser les secours) : ils peuvent être de deux natures : PPRN (naturels) et PPRt (technologiques). Toutes les communes de France, en métropole comme en outre-mer, ont l'obligation d'en avoir un.

### III. Une protection des milieux fragiles qui génère des conflits

#### A. Les périmètres de la protection environnementale

Doc. vidéoprojeté : « La protection des milieux »

Doc. vidéoprojeté : « Parcs nationaux et parcs naturels régionaux »

- Les périmètres de protection de l'environnement s'imposent à partir des années 1950. Les 348 réserves naturelles (1957) et les 11 parcs nationaux (1960) visent à préserver ces espaces de toute dégradation. Les 56 parcs naturels régionaux (1967) s'apparentent plutôt à des outils de requalification et de promotion des territoires ruraux en déprise ou soumis à de fortes pressions immobilières. Les 10 parcs naturels marins (2006), comme le bassin d'Arcachon, protègent les milieux marins des atteintes susceptibles de l'altérer (surfréquentation touristique, surpêche...).
- D'autres dispositifs relevant de politique de protection européennes ou mondiales complètent ces mesures comme les zones Natura 2000 ou les sites Ramsar.

#### B. Des dispositifs spécifiques pour les milieux fragiles

Doc. vidéoprojeté : « Les communes classées en zone de montagne »

Doc. vidéoprojeté : « Les sites du Conservatoire du littoral »

- Les milieux fragiles bénéficient de dispositifs spécifiques, comme les zones de montagne et les zones littorales. La loi montagne (1985) et la loi littoral (1986) encadrent l'extension du bâti : la loi littoral interdit toute nouvelle construction dans une bande de 100 mètres à partir de la côte. Il s'agit d'empêcher une urbanisation sauvage et de protéger des écosystèmes fragiles en bord de mer.
- Le Conservatoire du littoral, créé en 1975, favorise la **sanctuarisation** (interdiction de toute présence humaine) de certains espaces, présentant une biodiversité variée et fragile, par des achats de terrains (Port-Cros...). Ce conservatoire est aujourd'hui propriétaire de 1 450 km de côtes, soit 13% du linéaire côtier national.

#### C. Une protection qui provoque des conflits d'acteurs

Doc. vidéoprojeté : « La présence du loup et de l'ours en France »

Doc. vidéoprojeté : « Espaces ruraux et conflits d'aménagement »

- La protection des milieux génère des **conflits d'usage** (rivalité pour une même ressource) autour de la présence de certaines espèces comme le loup et l'ours dans les zones de montagnes. Les écologistes veulent protéger ces espèces menacées alors que les éleveurs dénoncent les attaques sur leurs troupeaux.
- Ces conflits portent aussi sur le partage des ressources. Dans la moitié sud du pays, l'eau crée des tensions entre les agriculteurs et les professionnels du tourisme pendant l'été. Des arrêtés de restrictions d'eau sont pris par les préfetures.
- Des conflits peuvent aussi survenir à propos de projets d'aménagements que les défenseurs de l'environnement considèrent comme destructeurs et inutiles (aéroport de Notre-Dame des Landes au nord de Nantes). Des **zones à défendre** (squats destinés à s'opposer à un projet d'aménagement) peuvent voir le jour.

### Conclusion

- Le territoire français présente une grande diversité de milieux, en métropole comme dans les outre-mer. Leurs potentialités sont mises en valeur mais celle-ci génère des dégradations, des risques et des conflits d'usage que les pouvoirs publics essaient d'atténuer par des mesures de protection.
- **Valoriser et protéger les milieux est donc un équilibre difficile à trouver, tant ces deux actions semblent aller dans des directions opposées mais des efforts sont faits en ce sens.**
- De nos jours, de plus en plus de politiques nationales visant à protéger les ressources et les milieux sont complétées par des lois et directives européennes ou des accords mondiaux.